

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 16 Août 2016

L'an deux mille seize et le seize août à 18h30 à la salle communale de Mècle, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault - Maire de Saint Gervais sur Mare

Etaient présents :

M. DURAND Jean-Bernard

Mmes GRANIER Valérie, LOPEZ Michèle

MM. BAYLE Jérôme, BONNEL-LOUBET Jean-Pierre, CALVET Yvan, CASTAGNE Pierre, CLEMENTE André, NAVARRO Armand

Absents excusés :

Mme BOBIN Annie, donne procuration à Mme GRANIER Valérie

M. CHIFFRE Jérôme donne procuration à M. FALIP Jean-Luc

M. GUIBBERT Bernard donne procuration à M. NAVARRO Armand

Mmes BONNEL Line, BOSSA Béangère

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de convocation : 8 août 2016

date d'affichage : 8 août 2016

Secrétaire de séance : Valérie GRANIER

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant le déroulement d'une séance de conseil municipal et en présentant le procès-verbal de la réunion précédente approuvé par les membres présents.

Monsieur BONNEL-LOUBET, conseiller municipal du hameau, accueille et remercie les administrés présents.

1 – Bilan des travaux présenté par Monsieur DURAND

Budget assainissement

La station de Mècle est en service depuis ce jour. Monsieur DURAND remercie les habitants du village pour toutes les nuisances causées, ainsi que les propriétaires qui ont donné leur accord pour le passage des réseaux dans leur propriété.

Les travaux post-sinistre se poursuivent sur 2 chantiers : le secteur des Treilles et celui du Casselouvre (entre l'école et le ruisseau de la Canalette).

Le projet relatif à la maison de retraite La Roche pour relier cet établissement au réseau d'assainissement collectif sera déposé courant de l'automne.

Un rappel est fait sur le tarif de la redevance assainissement actualisé en 2016 afin d'équilibrer les dépenses et les recettes pour les 5 ans à venir. Monsieur le Maire rappelle qu'un poste a été créé pour la maintenance des équipements liés à l'assainissement.

Budget communal

Travaux de réfection de la toiture de la Mairie : la partie du toit côté collège est terminée. Celle côté rue de Castres sera restaurée à partir de la rentrée.

Mur de soutènement de la rue du Quai : la consultation pour l'étude de sol est en cours.

2- Divers

Fusion des syndicats SRGO et SIAE Vallée de la Mare (DCM2016/46)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L5212-27,
 Vu l'arrêté préfectoral du 26 janvier 1939 modifié, portant création du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la rive gauche de l'Orb,
 Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 1946 modifié portant création du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau (SIAE) Vallée de la Mare,
 Considérant la délibération du SRGO du 14 avril 2016 approuvant le projet de fusion
 Considérant la délibération du SIAE Vallée de la Mare du 18 mai 2016 approuvant le projet de fusion,
 Vu l'arrêté préfectoral n°2016-II6584 définissant un projet de périmètre en vue de la fusion des syndicats SRGO et SIAE Vallée de la Mare,
 Considérant qu'il appartient aux Conseils Municipaux des membres des syndicats concernés de se prononcer sur le projet de périmètre et les statuts du nouveau syndicat issu de la fusion,

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le périmètre de fusion des syndicats SRGO et SIAE Vallée de la Mare au sein d'un nouveau syndicat tel qu'arrêté par Monsieur le Sous-préfet de Béziers
- approuve le projet de statuts du futur syndicat, tel qu'annexé à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Hérault énergie – avenant à l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies, et la fourniture de services associés (DCM2016/47)

Monsieur NAVARRO rappelle que la commune appartient au groupement de commandes d'Hérault Énergie pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz et autres énergies, et la fourniture de services associés.

Il présente l'avenant à cet acte dont l'objet est de modifier les termes de l'article 8.2 relatif aux frais de fonctionnement.

En effet, jusqu'à présent la participation de chaque membre était calculée sur la base de la consommation annuelle de référence de l'année 2013. Il est proposé que pour tout nouvel accord-cadre à partir de 2016, cette participation soit calculée en fonction de la consommation d'énergie du membre au cours de la dernière année de consommation connue.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve cet avenant
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

Vente de l'immeuble communal situé place de l'église (DCM2016/48)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a acquis aux enchères l'immeuble situé place de l'Église (cadastré section AB n°419 et 420, composé de 3 lots :

- un local commercial en rez-de-chaussée
- un appartement type F3 au 1er étage
- un appartement type F1 au 2nd étage.

Cette acquisition avait été réalisée dans le but de sauvegarder le commerce. Les deux logements sont, à ce jour, inoccupés et nécessiteraient d'importants travaux pour envisager une mise en location.

Monsieur le Maire présente la proposition d'achat effectuée par Monsieur MANIEZ domicilié 1 rue de la Marianne pour les 2 logements. En effet, la maison de Monsieur MANIEZ et les logements de l'immeuble communal sont imbriqués. Cette proposition en date du 8 août 2016, d'un montant de 42000€, correspond à l'évaluation des Domaines. La commune resterait donc propriétaire du rez-de-chaussée (local commercial).

Le Conseil à l'unanimité:

- considérant que les 2 logements de l'immeuble communal cadastré section AB419-420 sont inoccupés et nécessiteraient de gros travaux pour une remise en état
- considérant que l'objectif de l'acquisition aux enchères était de sauvegarder le local commercial et que, dans le cadre de cette vente, la commune resterait propriétaire de ce fonds de commerce
- décide de vendre les 2 logements à Monsieur MANIEZ pour un montant de 42 000 €, sous réserve de l'obtention du prêt par Monsieur MANIEZ
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de faire réaliser les diagnostics obligatoires (amiantes, termites...) par une entreprise agréée et de signer tout acte nécessaire à cette vente
- missionne Maître PAULE BUGLI pour établir tous les actes notariés dont un règlement de copropriété.

Il est noté qu'en cas de vente, la majeure partie du montant sera réinjecté dans l'immeuble pour la mise en accessibilité du commerce.

Monsieur DURAND précise qu'en cas de réfection de la façade, l'architecture initiale sera préservée.

Affaires scolaires :

Madame GRANIER rappelle la stabilité des effectifs pour la rentrée scolaire 2016.

L'équipe pédagogique sera composée de 3 enseignantes à temps complet (Mesdames ROBERT, PERRE et MAURIN) ainsi que d'un enseignant supplémentaire nommé sur un poste spécifique dans le cadre du dispositif national « plus de maîtres que de classes » pour faire le lien CM2-6^e.

Madame GRANIER explique qu'une réflexion est menée pour préserver la façade de l'école refaite en juillet car des dégradations ont déjà été constatées.

Plan communal de sauvegarde :

Madame GRANIER présente succinctement ce dossier au public et précise qu'une réunion de présentation au public se tiendra après une rencontre avec les sapeurs-pompiers et les services de l'État et validation des étapes de mise en place du plan communal de sauvegarde.

Site Internet :

Madame GRANIER rappelle que le site actuel est « en travaux » et sera abandonné pour cause d'obsolescence. Un nouveau site est en cours d'élaboration avec le partenariat de l'association des Maires de France. Il sera opérationnel à l'automne.

Rentrée scolaire du collège des Écrivains Combattants :

Monsieur le Maire précise qu'une seconde classe de 6ème est créée à la rentrée scolaire 2016.

L'inauguration de cet établissement est fixée au vendredi 30 septembre 10h30. Ce même jour, à 9h, seront inaugurées les stèles rénovées de la forêt des Écrivains combattants de Combes. La population est conviée à cette matinée de festivités.

Maisons de retraite :

Monsieur le Maire présente les projets de travaux des deux maisons de retraites de la commune :

- _ Les Treilles : mise en accessibilités de certains bâtiments
- _ La Roche : extension du bâtiment du fait de l'obtention de lits supplémentaires.

Restaurant l'Ortensia :

Monsieur le Maire souligne la renommée grandissante de cet établissement, projet mené initialement par la Communauté des Communes des Monts d'Orb, et son impact sur la notoriété de Saint Gervais sur Mare.

Hameau de Mècle

Parcelle cadastré section A n° 433 : Monsieur DURAND informe que la Commune est propriétaire de cet immeuble depuis le 7 juillet, après 10 ans de procédures. Un habitant du hameau de Mècle est intéressé par son acquisition.

Monsieur le Maire souligne les travaux du Conseil départemental de l'Hérault sur la route qui mène au hameau suite au sinistre de septembre 2014.

Monsieur le Maire clôture le conseil en remerciant vivement l'engagement et le dynamisme de l'association « Mècle Ensemble ».

Clôture des débats à 19h30

Liste des délibérations :

DCM2016/46 : Fusion des syndicats SRGO et SIAE Vallée de la Mare

DCM2016/47 : Hérault énergie – avenant à l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies, et la fourniture de services associés

DCM2016/48 : Vente de l'immeuble communal situé place de l'Église